



# Règlement du Jeu Concours n°02/2015-01 du Grimaldi Forum Monaco



## ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Anonyme Monégasque d'exploitation du Grimaldi Forum (ci-après « Grimaldi Forum »), au capital de 150 000 Euros, inscrite au Répertoire du Commerce et de l'Industrie sous le numéro 99S03583, dont le siège sis au 10 Avenue Princesse Grace à Monaco, organise, dans les conditions ci-après définies, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé « HAPPY 15 » (ci-après « jeu concours »).

## ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

**2.1-** Ce jeu concours est ouvert à toute personne majeure, à l'exclusion :

- Du personnel du Grimaldi Forum
- Des gagnants d'une des sessions mensuelles, telles qu'elles sont définies à l'article 3 du présent règlement.

**2.2-** Le Grimaldi Forum se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications concernant l'identité des participants. Toute usurpation d'identité entraîne l'élimination du candidat.

## ARTICLE 3 – DUREE

Ce jeu concours est organisé en 12 sessions mensuelles, allant du 15 janvier 2015 au 15 janvier 2016 :

- ❖ **1<sup>ère</sup>** : Du 15 janvier 2015 au 16 février 2015
- ❖ **2<sup>ème</sup>** : Du 17 février 2015 au 9 mars 2015
- ❖ **3<sup>ème</sup>** : Du 10 mars 2015 au 2 avril 2015
- ❖ **4<sup>ème</sup>** : Du 3 avril 2015 au 15 mai 2015
- ❖ **5<sup>ème</sup>** : Du 16 mai 2015 au 8 juin 2015
- ❖ **6<sup>ème</sup>** : Du 9 juin 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2015
- ❖ **7<sup>ème</sup>** : Du 2 juillet 2015 au 10 août 2015
- ❖ **8<sup>ème</sup>** : Du 11 août 2015 au 15 septembre 2015
- ❖ **9<sup>ème</sup>** : Du 16 septembre 2015 au 15 octobre 2015
- ❖ **10<sup>ème</sup>** : Du 16 octobre 2015 au 3 novembre 2015
- ❖ **11<sup>ème</sup>** : Du 4 novembre 2015 au 4 décembre 2015
- ❖ **12<sup>ème</sup>** : Du 5 décembre 2015 au 15 janvier 2016

## ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

**4.1-** Pour tenter de gagner la Dotation de la session en cours, les participants doivent déposer le bulletin de participation (Annexe 1) dûment rempli dans l'urne disponible et accessible aux horaires d'ouverture du Grimaldi Forum, soit dans le Hall dont l'entrée est côté esplanade, soit dans le Hall dont l'entrée est côté avenue Princesse Grace.

**4.2-** Le participant s'engage à compléter de bonne foi le bulletin de participation et à transmettre des informations exactes. Tout bulletin de participation incomplet ne comportant pas l'intégralité des informations est invalide.

**4.3-** Par session, une seule et unique participation par personne est prise en considération.

**4.4-** Tout participant n'ayant pas remporté la Dotation lors d'une des sessions de ce Jeu Concours peut retenter sa chance pendant toute la durée du jeu concours en remplissant un nouveau bulletin de participation lors d'une autre session.

## ARTICLE 5 – TIRAGE AU SORT

**5.1-** Un gagnant par session est désigné par un tirage au sort, réalisé parmi les participants ayant entièrement et correctement rempli le bulletin de participation.

**5.2-** Chaque tirage au sort est effectué à huis clos par Maître Notari, huissier de justice, situé au 17, boulevard Albert 1<sup>er</sup> – 98000 MONACO, à l'issue de chaque session mensuelle, soit :

- ❖ **1<sup>ère</sup>** : Le lundi 16 février 2015 à 11 h 30
- ❖ **2<sup>ème</sup>** : Le lundi 9 mars 2015 à 11 h 30
- ❖ **3<sup>ème</sup>** : Le jeudi 2 avril 2015 à 11 h 30
- ❖ **4<sup>ème</sup>** : Le vendredi 15 mai 2015 à 11 h 30
- ❖ **5<sup>ème</sup>** : Le lundi 8 juin 2015 à 11 h 30
- ❖ **6<sup>ème</sup>** : Le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 11 h 30
- ❖ **7<sup>ème</sup>** : Le lundi 10 août 2015 à 11 h 30
- ❖ **8<sup>ème</sup>** : Le mardi 15 septembre 2015 à 11 h 30
- ❖ **9<sup>ème</sup>** : Le jeudi 15 octobre 2015 à 11 h 30
- ❖ **10<sup>ème</sup>** : Le mardi 3 novembre 2015 à 11 h 30
- ❖ **11<sup>ème</sup>** : Le vendredi 4 décembre 2015 à 11 h 30
- ❖ **12<sup>ème</sup>** : Le vendredi 15 janvier 2016 à 11 h 30

**5.3-** A l'issue de chaque tirage au sort l'urne est vidée et déposée de nouveau dans le Hall du Grimaldi Forum en vue de la session mensuelle qui suit.

## ARTICLE 6 – DOTATION

**6.1-** Tous les gagnants remportent un carnet de visites touristiques.

**6.2-** Une dotation supplémentaire par session est à gagner :

- ❖ **1<sup>ère</sup>** : 1 voyage à Saint-Pétersbourg
  - 1 séjour de 6 jours/5 nuits dans un Hôtel 4\* valable entre août 2015 et octobre 2015
  - Transport inclus (dont transferts aéroport-hôtel)
- ❖ **2<sup>ème</sup>** : 1 week-end de **l'humour** (TRANSPORT NON INCLUS)
  - 2 nuits au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort 4\* pour 2 personnes le vendredi 3 et le samedi 4 avril 2015
  - 1 surprise dans les coulisses du spectacle
  - 2 places pour le spectacle de Laurent GERRA du vendredi 3 avril
  - 2 places pour le spectacle des Chevaliers du Fiel du samedi 4 avril
- ❖ **3<sup>ème</sup>** : 1 week-end Top Luxe (TRANSPORT NON INCLUS)
  - 1 nuit à l'Hôtel Fairmont 4\* avec petits déjeuners inclus pour 2 personnes le samedi 18 avril 2015
  - 1 dîner gastronomique pour 2 personnes au restaurant YOSHI le samedi 18 avril
  - 2 entrées au Salon Top Marques le samedi 18 avril
  - 1 essai dans une voiture du Salon Top Marques selon les disponibilités des constructeurs exposants
- ❖ **4<sup>ème</sup>** : 1 week-end : Soyez une vedette de la Télé (TRANSPORT NON INCLUS)
  - 1 nuit à l'Hôtel Méridien Beach Plaza 4\* avec petits déjeuners inclus pour 2 personnes le samedi 13 juin 2015
  - Transfert en limousine du Festival de télévision de Monte-Carlo
  - Arrivée sur tapis rouge, photo-call et dédicaces avec les artistes
  - Projection et soirée de Gala d'ouverture du Festival selon le programme

- ❖ **5<sup>ème</sup>** : 1 week-end : un été de la danse (TRANSPORT NON INCLUS)
  - 1 nuit à l'Hôtel Columbus 3\* avec petits déjeuners inclus pour 2 personnes le samedi 4 juillet 2015
  - Accès aux coulisses du Ballet de Tokyo de Lausanne le samedi 4 juillet
  - 2 places pour la représentation du Ballet de Tokyo du samedi 4 juillet
- ❖ **6<sup>ème</sup>** : 1 week-end exposition : De Chagall à Malevitch, la révolution des avant-gardes (TRANSPORT NON INCLUS)
  - 1 nuit à l'Hôtel Fairmont 4\* avec petits déjeuners inclus pour 2 personnes le samedi 11 juillet 2015
  - Participation à l'inauguration de l'exposition d'été : Visite de l'exposition, cocktail et dîner d'inauguration pour 2 personnes le samedi 11 juillet
- ❖ **7<sup>ème</sup>** : 1 week-end foot (TRANSPORT NON INCLUS)
  - 1 nuit à l'Hôtel Novotel Monte-Carlo 3\* avec petits déjeuners inclus pour 2 personnes le jeudi 27 août 2015
  - 2 entrées pour assister au tirage au sort de l'UEFA le jeudi 27 août
  - 1 tee-shirt dédicacé par un footballeur de l'AS MONACO
- ❖ **8<sup>ème</sup>** : 1 voyage à Milan (TRANSPORT NON INCLUS)
  - 1 séjour de 3 jours/2 nuits à Milan pour 2 personnes dans un Hôtel 4\* valable jusqu'au 31 octobre 2015
  - 2 accès à l'exposition universelle : accueil personnalisé et visite du Pavillon Monaco
- ❖ **9<sup>ème</sup>** : 1 week-end Clubbing (TRANSPORT NON INCLUS)
  - 1 nuit à l'Hôtel Méridien Beach Plaza 4\* avec petits déjeuners inclus et champagne offert pour 2 personnes le mercredi 4 novembre 2015
  - 2 accès VIP au Salon MICS
  - 2 accès à la soirée des NRJ Music Awards et à l'After Party le mercredi 4 novembre
- ❖ **10<sup>ème</sup>** : 1 week-end : une nuit à l'Opéra (TRANSPORT NON INCLUS)
  - 1 nuit à l'Hôtel Métropole Palace 5\* avec petits déjeuners inclus pour 2 personnes le samedi 21 novembre 2015
  - 1 visite de l'Opéra Garnier pour 2 personnes
  - 1 déjeuner pour 2 personnes le dimanche 22 novembre
  - 2 places pour la représentation de l'Opéra de Monte-Carlo au Grimaldi Forum le dimanche 22 novembre
- ❖ **11<sup>ème</sup>** : 1 week-end : une fin d'année avec les Ballets de Monte-Carlo (TRANSPORT NON INCLUS)
  - 1 nuit à l'Hôtel Novotel Monte-Carlo 3\* pour 2 personnes le samedi 26 décembre
  - 1 déjeuner pour 2 personnes le dimanche 27 décembre
  - 2 places pour le spectacle des Ballets de Monte-Carlo du 26 décembre ou du 27 décembre après-midi
- ❖ **12<sup>ème</sup>** : 1 voyage à Dublin
  - 1 séjour de 3 nuits/4 jours à Dublin pour 2 personnes valable jusqu'en 2016
  - Transport inclus (dont transferts aéroport-hôtel)

## ARTICLE 7 - REMISE DE LA DOTATION

**7.1-** Le gagnant est informé de l'attribution de la Dotation, par l'intermédiaire des coordonnées renseignées sur le bulletin de participation, au plus tard 2 jours après le tirage au sort correspondant à la session à laquelle il a participé. Il dispose ensuite d'un délai de 3 jours pour confirmer son acceptation de la Dotation.

**7.2-** A réception de la confirmation, le Grimaldi Forum informe le gagnant des modalités de retrait de la dotation.

**7.3-** Le gagnant pourra choisir de bénéficier, à titre personnel, de la Dotation ou de la transmettre à un tiers.

**7.4-** En cas de refus de la Dotation ou d'impossibilité de contacter le gagnant dans les 3 jours suivant le tirage au sort, la Dotation sera perdue.

## **ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

**8.1-** Tout traitement des informations personnelles communiquées dans le cadre du jeu concours est effectué sous la responsabilité du Grimaldi Forum.

**8.2-** Les données personnelles recueillies à l'occasion du présent jeu concours sont nécessaires pour l'attribution de la Dotation.

**8.3-** Le nom du gagnant est susceptible d'être publié sur les sites internet du Grimaldi Forum et dans des médias papier.

**8.4-** Les informations communiquées dans le cadre de la participation au jeu concours seront enregistrées dans les fichiers du Grimaldi Forum répertoriant des données à caractère personnel, suivant l'acceptation du participant. Conformément aux dispositions légales, tout participant au jeu concours dispose d'un droit d'opposition à l'enregistrement des données le concernant et d'un droit d'accès et de rectification des dites données, qu'il peut exercer par email : [gf@grimaldiforum.mc](mailto:gf@grimaldiforum.mc) ou par courrier : GRIMALDI FORUM - BP 2000 - 10 Avenue Princesse Grace - 98001 MONACO CEDEX.

**8.5-** Les bulletins de participation en format papier seront détruits à l'issue du jeu-concours.

## **ARTICLE 9 - RESPECT DU REGLEMENT**

**9.1-** La participation au jeu concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

**9.2-** Toute violation aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du participant et notamment des personnes qui se seront inscrites plus d'une seule fois ou sous des pseudonymes différents à une même session, ou qui auront employé tout autre moyen frauduleux dans le but de fausser leur participation.

**9.3-** Le Grimaldi Forum, sans avoir à les prévenir, se réserve le droit de radier le(s) participant(s) n'ayant pas respecté une ou plusieurs des obligations fixées par le présent règlement. Cela entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés. Le Grimaldi Forum se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

**9.4-** En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, le Grimaldi Forum se réserve le droit de ne pas attribuer la Dotation au gagnant et/ou de le poursuivre en justice. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des autres participants du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées.

## **ARTICLE 10 - LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

**10.1-** Le Grimaldi Forum ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, sous quelque forme que ce soit, de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le jeu concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

**10.2-** En aucun cas, la responsabilité du Grimaldi Forum ne pourra être engagée au titre de la Dotation attribuée, qu'il s'agisse de la qualité de la Dotation ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient subir les participants du fait de la Dotation et de son utilisation, que ces dommages leur soient directement ou indirectement imputables.

**10.3-** Dans l'hypothèse où un gagnant le demande, la Dotation n'est en aucun cas remboursable ou échangeable sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit. Aucun échange ne pourra être effectué, que ce soit contre une somme d'argent équivalente à la valeur de la Dotation ou contre une Dotation de même valeur.

**10.4-** En cas d'impossibilité de remise de la Dotation annoncée, le Grimaldi Forum se réserve le droit de remplacer la Dotation par une Dotation de même valeur, sans que cette substitution ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

**10.5-** Il est précisé que le Grimaldi Forum ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu concours, et ce pour quelque raison que ce soit.

## **ARTICLE 12 - LITIGES**

Tout différend né à l'occasion de ce jeu concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Monaco. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture de ce jeu concours. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

## **1. ARTICLE 13 – DEPOT DU REGLEMENT**

**13.1-** Le présent règlement est déposé auprès de Maître Notari, huissier de justice,

situé au : 17, boulevard Albert 1<sup>er</sup> – 98000 MONACO.

**13.2-** Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du jeu,

à l'adresse suivante : GRIMALDI FORUM - BP 2000 - 10 Avenue Princesse Grace - 98001 MONACO CEDEX